

# MISSION TO ROCK



***Tous les champs de ce formulaire sont obligatoires***  
*Veillez lire et signer le règlement intérieur au verso*

Prénom : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Date de Naissance : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

E-mail personnel de l'adhérent : \_\_\_\_\_

(Afin de garantir une bonne circulation de l'information, connectez-vous chaque mardi soir sur votre boîte e-mail)

***Merci d'écrire lisiblement et de bien mettre en évidence les caractères spéciaux.***

**Avertissement** : votre adresse e-mail sera notre seul moyen pour vous communiquer les absences éventuelles de nos professeurs. Veillez à remplir cette case.

Téléphone de l'adhérent : \_\_\_\_\_

Téléphone du représentant légal : \_\_\_\_\_

***(Obligatoire si l'adhérent est mineur)***

Cours :  Guitare  Basse

(Le groupe auquel appartiendra l'adhérent sera déterminé par notre professeur, M. Fabien Mercier, lors du 1<sup>er</sup> cours)

Paiement :  Une fois  Trois fois

(Encaissements : Septembre 2011 ; Octobre 2011 ; Novembre 2011)

Comment avez-vous connu Mission To Rock ?

Guide associatif  Publicité  Par un ami  Autre : \_\_\_\_\_

Afin que nous puissions établir un programme de cours adapté, indiquez-nous :

Votre artiste préféré : \_\_\_\_\_

Votre morceau de guitare/basse préféré : \_\_\_\_\_

# REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION « MISSION TO ROCK »

Introduction : le présent règlement intérieur a été établi par l'ensemble des bénévoles de l'association, lors d'une assemblée datée du Dimanche 6 Juillet 2008. Il a été modifié de façon régulière par la réunion du conseil d'administration en date du Mercredi 10 juin 2009.

1 - L'élève s'engage à suivre très assidûment les cours de musique dispensés par l'association Mission To Rock pendant 30 semaines scolaires et pour lesquels il a demandé son inscription. **En cas d'absences répétées (le montant étant fixé à quinze), l'élève ne pourra jouer sur scène au concert de fin d'année.** De plus, l'Association Mission To Rock ne serait, en aucun cas, être tenue pour responsable des conséquences éventuelles de l'absence de ses adhérents.

2 - La condition première de la progression des élèves étant l'assiduité aux cours, l'adhérent doit arriver à l'heure et avertira la responsable coordinatrice Mlle Natacha Nirel, de son absence. Si l'élève n'est pas présent aux horaires convenus, l'association se décharge de toute responsabilité quant à ses agissements.

ATTENTION : l'engagement pris à l'inscription est valable pour toute la durée de l'année scolaire. Le cours d'instrument est collectif : l'élève est tenu d'assister à la séance entière de cours, dans un but pédagogique.

3 - Le paiement de l'année scolaire se fait en totalité au moment de l'inscription. L'adhésion est fixée à 110 € pour l'année scolaire 2011/2012. Toutefois, il est possible de remettre trois chèques qui seront encaissés aux dates suivantes :

- Septembre 2011 : 40 €
- Octobre 2011 : 40 €
- Novembre 2011 : 30 €

Si l'adhérent est Lambersartois et qu'il bénéficie des chèques loisirs, l'association est en mesure de les accepter.

**4 - TOUTE ACTIVITÉ COMMENCEE EST DUE EN TOTALITÉ. AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA EFFECTUÉ EN COURS D'ANNEE, PEU IMPORTE LE NOMBRE DE COURS QUE L'ADHÉRENT AURA SUIVI.**

5 - Une assurance collective a été prise. Elle couvre l'année scolaire.

6 - L'adhérent doit posséder l'instrument qu'il choisit d'étudier, ou avoir la possibilité de travailler sur un instrument loué par l'association à hauteur de 10 € par mois (instrument seul), ou de 15 € par mois (instrument et amplificateur) sous réserve des disponibilités. Dans ce dernier cas, un chèque de caution (non encaissé) lui sera demandé. En cas de détérioration ou de non restitution de l'instrument, ce chèque de caution sera encaissé.

7 - Mission To Rock ne fonctionne que grâce au prêt de la salle Jules Maillot de la Mairie de Lambersart : il est entendu que tous en prendront soin et seront responsables des dégradations qu'ils pourraient occasionner.

8 - Les cours ont lieu tous les mercredis hors vacances scolaires, et sont répartis de la manière suivante :

- o 19h00 – 19h45 -> Guitare débutants Groupe A (1)
- o 19h45 – 20h30 -> Guitare débutants Groupe A (2)
- o 18h00 – 18h45 -> Guitare Groupe B
- o 18h45 – 19h30 -> Basse initiation
- o 19h30 – 20h15 -> Basse
- o 20h15 – 21h00 -> Guitare Groupe C

Le professeur évaluera l'élève au premier cours de l'année, pour le placer dans le cours adéquat.

9 - L'adhérent verra ses connaissances contrôlées par une évaluation continue. Un concert de fin d'année lui permettra de bénéficier d'une première expérience scénique, s'il le souhaite.

10 - Pour une meilleure efficacité de l'enseignement, le professeur et l'ensemble des bénévoles de l'association seront réunis une fois par trimestre. Toutefois, en cas de nécessité, une assemblée extraordinaire pourra avoir lieu.

11 - En cas d'absence du professeur, l'adhérent sera prévenu exclusivement par mail ou via le site internet : [www.mission-to-rock.com](http://www.mission-to-rock.com). Par conséquent, l'adhérent s'engage expressément à consulter de manière quotidienne ses e-mails (**nous recommandons à tous les adhérents de se connecter sur [www.mission-to-rock.com](http://www.mission-to-rock.com) et sur leur boîte e-mail chaque mardi soir** afin d'être informés en temps réel de toute modification). Si, toutefois, l'adhérent ne possède pas de connexion internet, il lui revient de nous le signaler. Il sera prévenu des absences des professeurs par téléphone.

ATTENTION : les cours commencent et finissent à l'heure prévue. Nous vous demandons d'être très exacts. Nous ne sommes pas responsables de l'adhérent après l'heure et la salle Jules Maillot est fermée automatiquement par le gardien municipal. Merci d'en tenir compte.

12 - En aucun cas l'association ne sera responsable de la perte ou du vol du matériel personnel ou d'instruments.

13 - Tout courrier pourra être adressé au Siège de l'Association : Mission To Rock – 36 bis, Rue du Bourg - 59130 LAMBERSART

**L'inscription implique l'accord du responsable légal sur la totalité du présent règlement intérieur** dont il a pris connaissance avant de s'inscrire ou d'inscrire leur(s) enfant(s).

Nom et Prénom (majeur ou représentant légal) \_\_\_\_\_

Mention « **lu et approuvé** » \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_